


Proposition pour un critère non monétaire relié au développement durable

Philip Raphals
Directeur, Centre Hélios
R-3525-04
1^{er} septembre 2004

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3525-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 1^{er} sept. 2004
Pièces n°: Rv CREG-

DOC. 4/

RRSE-DOC.5



Introduction

- Les indications de la Régie
 - D-2002-169: proposer un critère qui :
 - « devrait inclure quelques indicateurs couvrant l'ensemble des filières probables qui seront évaluées en fonction d'informations de base simples à fournir par les soumissionnaires ».
 - considère les aspects sociaux et environnementaux « de façon équilibrée »
 - D-2004-139: Pas une cause générique
- ⇒ s'appuyer le plus possible sur des efforts déjà faits dans d'autres contextes

La proposition d'HQD

- ✳ Ne couvre pas l'ensemble des filières probables
- ✳ Ne permet pas de distinguer parmi des projets hydroélectriques ou éoliens, ni entre ces deux filières
- ✳ Passe sous silence les impacts environnementaux outre les émissions atmosphériques
- ✳ Donne une importance non justifiée à la certification ISO14001

3

Cadre proposé – Power Scorecard

- ✳ Conçu dans un autre contexte
 - Pour permettre des choix éclairés, dans le cadre d'un marché au détail
- ✳ Permet de calculer une cote précise pour chaque centrale
 - Basée sur des informations simples qui peuvent être obtenues de l'opérateur
 - Valeurs par défaut, pour chaque filière et sous-filière
- ✳ Modifications importantes requises pour permettre l'application au Québec
 - Filière hydroélectrique
 - D'autres indicateurs

4



Power Scorecard


■ Fonctionnement

- Conçu pour le marché au détail
- Cotation des produits offerts au détail
 - Moyenne pondérée de la cotation de chaque composante (par centrale)

■ Indicateurs

- Impacts sur l'air
- Impacts sur l'eau
- Impacts terrestres

5




Power Scorecard – traitement de l'hydroélectricité

■ Trois catégories

- Centrales certifiées « faible impact » par le *Low Impact Hydropower Institute*
- Centrales ayant une autorisation de la FERC octroyée depuis 1986 (ECPA), et celles ayant subi un réexamen des opérations depuis 1986
- Toute autre centrale


6



Power Scorecard – traitement de l’hydroélectricité (2)

- Toutes ces distinctions dépendent du régime réglementaire américain
- La refonte totale de ce module est requise
- Objectifs : concevoir des critères qui
 - S’intègrent bien au Power Scorecard
 - Reflètent le plus fidèlement possible les véritables impacts
 - Respectent les contraintes mentionnées par la Régie
- Plusieurs nouveaux indicateurs sont requis

7



Modifications proposées

Indicateurs propre à l’hydroélectricité

- Débits réservés
- Entreposage
- Chaînes de réservoirs
- Détournements
- « Virginité » du site
- Passes de poissons

Indicateurs génériques

- Effets sur les espèces rares ou menacées
- Effets sur les cultures autochtones
- Effets sur les valeurs récréo-touristiques
- Ouverture des régions sauvages
- Besoins en infrastructure additionnelle de transport

8

L'allocation des points

$$P = (1 - \Sigma/75) * X$$

où


- P représente le nombre de points obtenus pour les fins de la grille de sélection,
 - Σ représente la somme des cotes applicables,
 - 75 représente approximativement la cote de la pire centrale au charbon
 - X représente le nombre des points attribué à cet indicateur
- ▷ Par ex., si X = 20, augmenter la cote d'une soumission de 3,8 équivaut à la perte d'un point selon la grille de sélection

9

Sommaire des critères proposés

- I. Émissions atmosphériques
 - ▷ Émissions de GES
 - ▷ Émissions d'oxydes de soufre
 - ▷ Émissions d'oxydes d'azote
 - ▷ Mercure
- II. Impacts sur l'eau
- III. Impacts terrestres
 - ▷ Utilisation directe des terres
 - Superficie utilisée
 - Permanence des impacts
 - ▷ Impacts terrestres indirects
 - Déchets solides
 - Acquisition de combustible

10



Sommaire des critères (2)

- IV. Impacts écologiques et sociaux
 - ▷ Applicable à l'ensemble des filières
 - ▷ Effets sur les espèces rares ou menacées
 - ▷ Ouverture des régions sauvages
 - ▷ Effets sur les valeurs culturelles
 - ▷ Besoin des infrastructures addl en transport
 - ▷ Applicable à l'hydraulique seulement
 - ▷ Entreposage
 - ▷ Débits réservés
 - ▷ Détournements
 - ▷ « Virginité »
 - ▷ Passes de poissons


11



Discussion

- Critères quantitatifs et qualitatifs
 - ▷ Critères quantitatifs préférables
mais pas toujours possible
 - ▷ Jugements de valeur inévitables
 - ▷ La PIR permet des études poussées sur les valeurs sociétales
 - ▷ Dans le présent contexte, le parfait est l'ennemi du bon

12



Discussion (2)

* Traitement des centrales existantes

Filière hydraulique unique

Quasi permanence des installations

Impacts dûs à la construction, pas à l'exploitation

Conséquences réelles de l'affectation des centrales existantes au Distributeur

- diminution des exportations

(ou augmentation des importations)

- impact réel dépend des caractéristiques de l'énergie déplacée (ou importée)

Réseaux voisins

À la marge (en pointe) : gaz naturel

Énergie de base : charbon et nucléaire

System power (moyenne pondérée) un indicateur adéquat

13



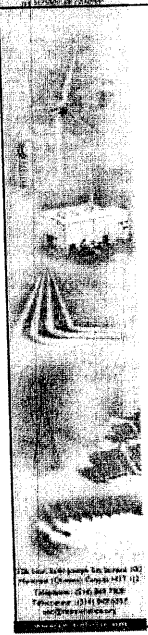
Discussion (3)

> Traitement des soumissions du côté de la demande

- Aucun nouvel impact environnemental

Cote de zéro

14



Conclusion

Critères objectifs basés sur des informations simples à fournir ≠ critères simplistes

Transparence

Rendre publiques les informations environnementales fournies par les soumissionnaires

La non véracité ⇒ disqualification

Application unique

Structure élaborée en fonction de multiples contraintes

Utilisation pour toute autre fin pas appropriée